

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 23 juin 2009

L'an deux mil neuf, le trente mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER, Maire.

Etaient présents :

M.D. Gautier, P. Caumont, M.F. Davoult, J.L Fort, C. Nocque, L. Bertho, P.M. Botalla-Piretta, F. Brouillard, J.R. Delahaye, I. Hard, B. Letullier, M. Taulin, A. Vanheel.

Etaient absents :

A. Coté (pouvoir à C. Nocque), D. Guéville (pouvoir à J-R. Delahaye), H. Hauchecorne (pouvoir à P. Caumont), H. Leprévost, G. Perocheau (pouvoir à M.D. Gautier), A. Vasseur.

Secrétaire de Séance :

M.Taulin.

Madame Le Maire remet aux conseillers municipaux les demandes de modifications du procès verbal de la séance du 25 mai 2009 déposées en mairie ce jour et propose de remettre à la prochaine séance l'approbation de ce procès verbal, afin que chacun puisse prendre connaissance des différents éléments.

Madame Isabelle HARD et Monsieur Jean-Luc FORT refusent de signer le compte rendu et registre des délibérations de la précédente séance.

Madame Le Maire demande à rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : échange de parcelles pour l'élargissement de la rue de la Forge (CR3).

### 1 – FINANCES COMMUNALES

\* **FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

09.04.36

Madame Le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler l'adhésion de la commune au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour l'année 2009. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **autorise** Madame Le Maire à procéder au versement de la cotisation 2009 du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes qui s'élève à 344,31 € (0,23 € par habitant). Les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2009.

\* **ADHÉSION FLORYSAGE**

09.04.37

Madame Le Maire présente la demande d'adhésion à l'organisme FLORYSAGE. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **décide** d'adhérer à FLORYSAGE pour l'année 2009 et de cotiser à hauteur de 324,61 €. Les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2009.

### 2 – DEMANDE DE SUBVENTION : SORTIES SCOLAIRES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

09.04.38

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux les sorties scolaires organisées par l'école élémentaire au cours de l'année scolaire 2008/2009 :

- classe cirque à Tailleville – CM1 – mars 2009
- classe transplantée à Pierrefique – CP CE1 – avril 2009

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de participation financière auprès de Monsieur le Président du Département de la Seine Maritime pour les sorties scolaires 2008/2009 de l'école élémentaire Aspirant Lemonnier.

### 3 – PERSONNEL COMMUNAL

#### \* AVANCEMENT DE GRADE : ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE

09.04.39

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux qu'un agent de catégorie C du grade d'adjoint administratif territorial 2<sup>ème</sup> classe remplit les conditions nécessaires (ancienneté dans le grade et réussite à un examen professionnel) pour prétendre à un avancement de grade. Il est donc nécessaire de modifier le poste correspondant :

Grade actuel	Nouveau grade	Fonction	Temps de travail	Date
Adjoint administratif territorial 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif territorial 1 <sup>ère</sup> classe	Assistante administrative	35/35 <sup>ème</sup>	01/07/09

Par ailleurs, Madame Le Maire et les conseillers municipaux félicitent l'agent concerné pour sa réussite à cet examen professionnel.

**Vu** la délibération n° 07.06.49 du 27 septembre 2007 fixant le taux de promotion des grades d'avancement du cadre d'emploi des adjoints administratifs à 100 %. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **décide** de modifier le poste d'adjoint administratif territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps plein en poste d'adjoint administratif territorial 1<sup>ère</sup> classe à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

#### \* MODIFICATION DE POSTE : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2<sup>ÈME</sup> CLASSE – SERVICE TECHNIQUE ET ESPACES VERTS

09.04.40

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'un agent occupant un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe est parti en retraite. Afin d'assurer son remplacement, il est nécessaire de modifier le poste pour l'adapter à la personne recrutée, à savoir un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **décide** de modifier le poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps plein en poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

#### \* MODIFICATION DE POSTES : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2<sup>ÈME</sup> CLASSE – SERVICE GARDERIE CANTINE

09.04.41

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux qu'un agent chargé de la surveillance des enfants en garderie et en cantine est en retraite à la fin du mois d'août. Il est donc nécessaire de le remplacer. Pour cela, il est proposé de répartir le nombre d'heures du poste correspondant (14/35<sup>ème</sup>) sur d'autres postes à temps non complet existant déjà, plutôt que de recruter une personne supplémentaire. Les postes d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à modifier sont les suivants :

- le poste de surveillante de garderie-cantine à 14/35<sup>ème</sup> est modifié en poste de surveillante de cantine à 5/35<sup>ème</sup>, sur lequel un agent remplaçant pourra être recruté,
- un poste polyvalent (surveillance, distribution des plis, ouverture et fermeture du cimetière) à 20/35<sup>ème</sup> est augmenté de 5,5/35<sup>ème</sup> et donc modifié en poste polyvalent à 25,5/35<sup>ème</sup>, avec la responsabilité de la régie pour la garderie périscolaire,
- un poste polyvalent (surveillance, entretien des bâtiments communaux) à 31,5/35<sup>ème</sup> est augmenté de 3,5/35<sup>ème</sup> et donc modifié en poste polyvalent à temps plein.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **décide** de modifier trois postes d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe tels que décrits ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, à savoir :

Poste actuel	Nouveau poste	Commentaire
14/35 <sup>ème</sup> 20/35 <sup>ème</sup> 31,5/35 <sup>ème</sup>	5/35 <sup>ème</sup> 25,5/35 <sup>ème</sup> 35/35 <sup>ème</sup>	Remplacement d'un agent retraité Régisseur de la garderie Surveillance en garderie

#### \* CONTRAT TEMPORAIRE POUR UN BESOIN SAISONNIER EN SURVEILLANCE DE CANTINE

09.04.42

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux le besoin temporaire de recruter un agent contractuel pour la rentrée scolaire de septembre 2009, pour renforcer l'équipe de surveillants en cantine scolaire. En effet, le nombre important d'enfants accueillis en cantine et en garderie nécessite de faire appel à un agent supplémentaire.

Conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale et autorisant le recrutement d'agents non titulaires pour un besoin saisonnier et pour une durée maximale de six mois. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **décide** la création d'un emploi temporaire d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à raison de 7/35<sup>ème</sup> pour une durée de six mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

\* **autorise** Madame Le Maire à signer un contrat à durée déterminée de six mois pour le recrutement d'un agent non titulaire. Les dépenses correspondantes sont imputées au chapitre 012 du budget communal.

#### **4 – ENQUETE PUBLIQUE POUR L'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE DE LA FORGE 09.04.43**

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet d'élargissement de la rue de la Forge (CR3). Des négociations sont engagées depuis de nombreuses années auprès des différents propriétaires pour acquérir une bande de terrain d'environ 4 m tout le long de cette route. Aujourd'hui, il reste seulement à faire l'acquisition d'une parcelle de terrain sur une longueur de 10 m, les autres négociations ayant abouti.

Pour cette dernière partie de terrain, le propriétaire n'a toujours pas donné d'accord écrit malgré de multiples relances. Il est donc proposé d'entamer une procédure de déclaration d'utilité publique afin d'exproprier le propriétaire récalcitrant. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **autorise** Madame Le Maire à saisir Monsieur Le Préfet pour engager une procédure d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que l'enquête parcellaire.

#### **5 – ECHANGES DE PARCELLES POUR L'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE DE LA FORGE (CR3) 09.04.44**

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet d'élargissement de la rue de la Forge (CR3). Des négociations avec les propriétaires des parcelles cadastrées A 246-247 ont abouti à l'accord suivant, qu'il convient de valider :

- échange d'une bande de terrain de 4 m de large environ sur les parcelles cadastrées A 246-247 (208 m<sup>2</sup>), contre une portion de terrain communal sur la parcelle cadastrée ZD 49 (203 m<sup>2</sup>) et une indemnité de 10 000 € pour la reconstruction du local faisant office de garage qui sera démolie, que la commune versera aux propriétaires.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention),*

\* **autorise** Madame Le Maire à faire l'acquisition d'une bande de terrain de 4 m environ le long de la rue de la Forge au niveau des parcelles cadastrées A 246/247. Les propriétaires seront dédommagés : d'une part par l'échange d'une portion de terrain communal jouxtant leur propriété, à prendre sur la parcelle cadastrée ZD 49, d'autre part par le versement d'une indemnité de 10 000 € pour la reconstruction d'un local à usage de garage.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

▲ Madame Le Maire fait part aux conseillers municipaux des remerciements de Madame Magali KERISIT suite au décès de son père, pour la marque de sympathie de la mairie.

▲ Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de l'arrivée du nouveau receveur de la perception d'Harfleur, Monsieur Pierre PADOVANI, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

▲ Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de la mise en place à compter du 29 janvier prochain des nouveaux passeports biométriques. Les demandes de passeports ne seront donc plus traitées en mairie de Saint Martin du Manoir, mais dans les seules mairies équipées du dispositif de recueil des données biométriques (le Havre, Montivilliers, Gonfreville l'Orcher, Saint Romain de Colbosc, Lillebonne, Bolbec, Fécamp, pour l'arrondissement du Havre).

▲ Madame Le Maire donne lecture des remerciements de l'Union Sportive de Saint Martin du Manoir pour la subvention communale allouée en 2009.

▲ Madame Le Maire fait part aux conseillers municipaux des félicitations adressées aux jeunes footballeurs de l'équipe des 15 ans de Saint Martin du Manoir pour leur victoire et leur accès au titre de champion de 1<sup>ère</sup> division.

▲ Madame Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Le Proviseur du Lycée Jean Prévost sollicitant une participation financière pour l'association sportive de l'établissement. Les conseillers municipaux émettent un avis défavorable.

▲ Madame Le Maire fait part aux conseillers municipaux des statistiques 2008 éditées par la CODAH sur la gestion des déchets ménagers des Saint Martinais. Par ailleurs, les conseillers municipaux demandent qu'un conteneur supplémentaire pour le verre soit installé ; en effet, les deux conteneurs en place sont régulièrement pleins et pas assez souvent vidés.

▲ Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'Association "Les Nids" a fait l'acquisition d'une propriété à Saint Martin du Manoir, impasse de la Roselière. Leur future installation a fait naître des inquiétudes parmi les voisins. Monsieur Anthony VANHEEL, conseiller municipal, informe les conseillers municipaux que cette association a prévu d'installer dans cette propriété un accueil temporaire pour des jeunes rencontrant des problèmes familiaux ; en aucun cas il ne s'agit d'un foyer d'accueil pour jeunes délinquants. Un couple devra vivre à demeure et 3 à 5 enfants pourront être accueillis, mais ne seront pas scolarisés à Saint Martin du Manoir. L'Association "Les Nids" gère également d'autres structures pour des publics différents, dans d'autres communes. Madame Le Maire demandera à l'Association "Les Nids" de présenter son projet aux conseillers municipaux ainsi qu'aux riverains.

▲ Madame Marie-Françoise DAVOULT, Adjointe chargée de l'animation, relate le bon déroulement du vide grenier, dimanche 14 juin, malgré une averse matinale.

▲ Madame Marie-Françoise DAVOULT, Adjointe chargée de l'animation, fait part de la satisfaction des participants à la fête de la musique, samedi 20 juin. Les orchestres étaient de très bon niveau.

La séance est levée à vingt deux heures et trente minutes.